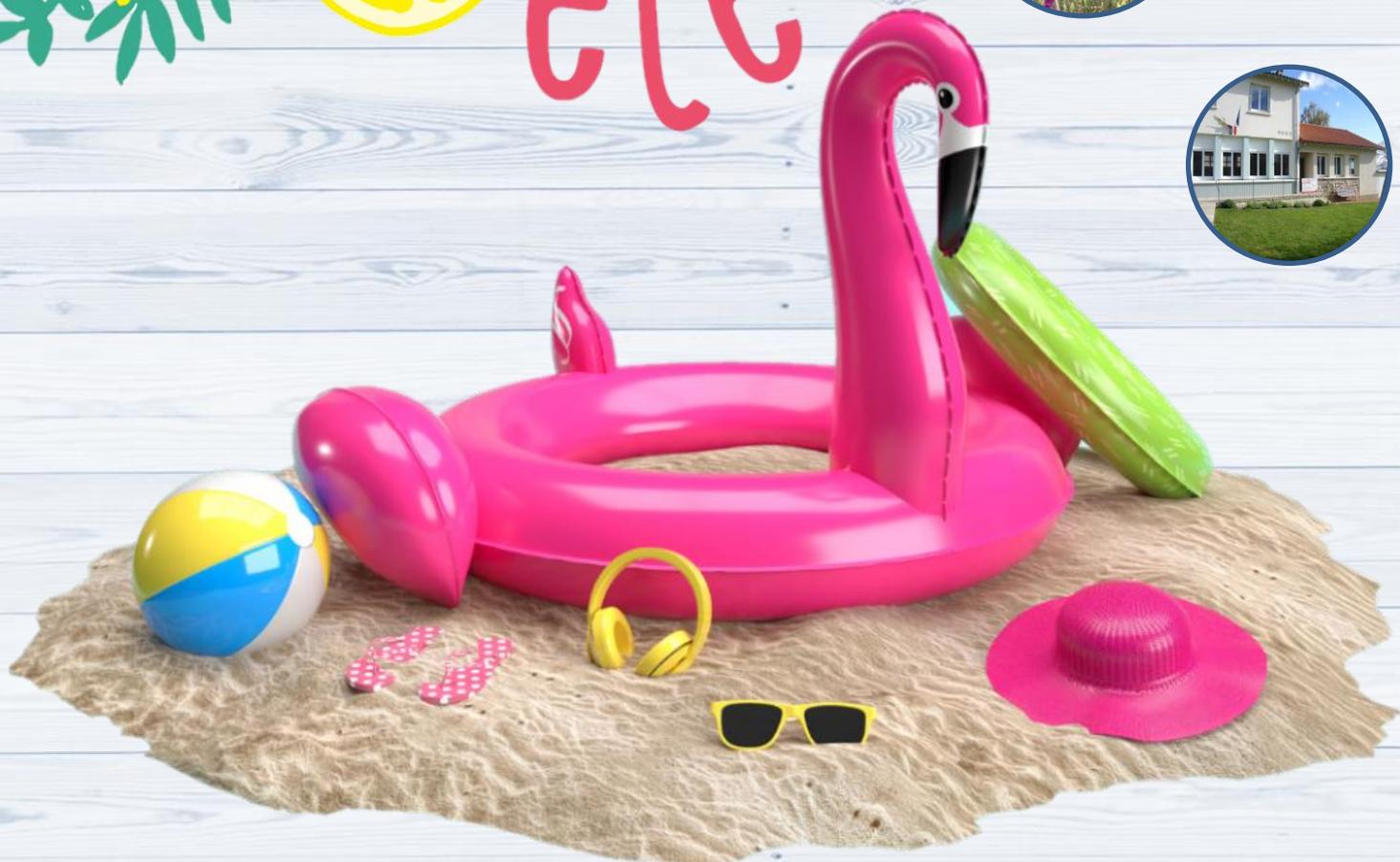


Mayres

Puy-de-Dôme

BULLETIN MUNICIPAL / JUILLET 2024 / N°5



www.mayres63.fr
[facebook.com/commune de mayres 63](https://facebook.com/commune.de.mayres.63)
04 73 72 43 57



Mayroises, Mayrois,

Je suis heureux de vous présenter ce nouveau journal municipal. Celui-ci vous permettra de visualiser les actions réalisées sur notre commune, menées par le conseil municipal depuis son élection il y a déjà 4 ans ou la vie associative.

La plupart des investissements réalisés et les projets à venir ont été fait avec des financements et un endettement maîtrisé au plus juste. Ce qui nous a permis, comme vous pourrez le constater, de ne pas augmenter les taux communaux de vos impôts.

Malheureusement, le pouvoir décisionnaire de nos petites communes devient de plus en plus limité entre les baisses de dotations, la loi ZAN* et les obligations de transferts de compétences aux communautés de commune.... Et ceci risque, à plus ou moins court terme, d'agir sur le développement de la commune et mettre une pression fiscale plus forte.

Coté environnement, nous venons de subir 2 années de sécheresse, qui nous ont rappelé que l'eau n'était pas une ressource inépuisable. Et même, si ce printemps a été particulièrement humide, il faut que chacun d'entre nous apprenne à gérer cette ressource raisonnablement.

Pour rappel, en 2023, nos châteaux d'eau ont dû être alimentés de nombreuses fois par des ressources extérieures afin d'éviter les coupures.

Avec ces périodes de sécheresse et de canicule à répétition, ainsi que l'interdiction de l'utilisation des produits phyto pour le désherbage, il faut s'attendre à voir certaines zones de la commune se végétaliser et à contrario, voir nos paysages évoluer par un dépérissement inquiétant de nos forêts.

Pour finir, je tiens à remercier particulièrement tous les bénévoles qui œuvre au dynamisme de notre commune que ce soit au sein de nos associations, mais aussi à la participation de l'entretien et l'embellissement des parties communales de nos villages.

Je rappelle qu'avec un peu de civisme et le respect de chacun, le bien être de tout le monde est meilleur.

Mes sincères amitiés à tous.

Le Maire
Stéphane Bonnet

*ZAN : zéro artificialisation nette

En bref

La mairie est ouverte :
le lundi de 9h à 12h
le jeudi de 14h à 17h



Sommaire

- L'équipe municipale 2
- Vie municipale 3-5
- Adressage 6
- Travaux en image 7-9
- Jeux 10
- Histoire de famille 11-14
- Budget 15-16
- Associations 17-19
- Info en + 20-24



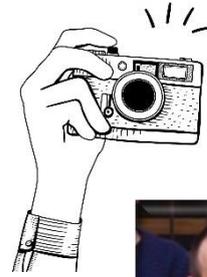
HIRONDELLES

Cette année encore 11 nids d'hirondelles ont élu domicile sous le toit de l'entrée de la Mairie. Malheureusement elles font des fientes et même si l'agent technique nettoie tous les 2 ou 3 jours, l'entrée de la Mairie n'est pas toujours impeccable.

Merci de les excuser !
N'oublions pas que les hirondelles
sont des espèces protégées.



L'EQUIPE MUNICIPALE



Stéphane Bonnet
Maire

Marie Leroy
1^{ère} adjointe



Florian Magaud
2^{ème} adjoint



David
Gamond



Florian
Viallard



Angeline Bard



Martine
Bachelerie



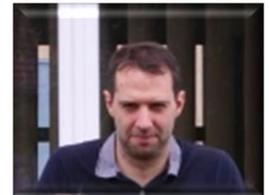
Irène Binne



Laurent
Grangier



Lucie Paulat



Xavier
Clémence



	Cimetière	Assainissement	Informatique et télécom	Voirie	Bâtiments	Appel d'offres	Délégués CCALF	Délégués Parc Naturel	Délégués SIAEP	Délégués interco énergie Ambert	Réf mode ope exp forestière	Referent agricole	Délégués CNAS	Référent vie associative
Stéphane Bonnet Maire		Ti		Ti			Ti			S	Ti			
Marie Leroy 1^{er} adjoint	Ti		S			Ti	S						Ti	
Florian Magaud 2^{ème} adjoint	S	Ti	S		Ti			Ti			Ti			
Martine Bachelerie						S								
Angèle Bard			Ti			S								
Irène Binne				Ti		Ti		Ti						
Xavier Clémence		S	Ti	Ti										
David Gamond				Ti	Ti	S								
Laurent Grangier					Ti	Ti								
Lucie Paulat		S			Ti				S					
Florian Viallard				Ti					Ti	Ti		Ti		

Ti : Titulaire
S : suppléant(e)



Info

Nouveaux arrivants

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants. Nous remercions tous les habitants nouvellement installés dans notre commune ou ceux qui seraient en partance pour une autre, de bien vouloir **venir se présenter en mairie**. Nous pourrions ainsi connaître et informer en cas de nécessité.

Subventions aux associations 2024 :

ADMR :	170.00 €
Association des chasseurs :	250.00 €
Comité des fêtes :	350.00 €
Croix rouge :	50.00 €
Donneurs de sang :	100.00 €
Ligue contre le cancer :	100.00 €
Club des sapins :	150.00 €
AGPA :	25.00 €
Pompiers d'Arlanc :	150.00 €
Resto du cœur :	50.00 €
CLIC :	50.00 €
LAASSI	160.00 €



2024, SORTONS LES DÉCHETS ALIMENTAIRES DE NOS POUBELLES !

Au 1er janvier 2024, le tri des déchets alimentaires devient obligatoire, comme prévu par la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire.

Nous y sommes !

Une évolution de la collecte depuis 2022

Vous le savez, la collecte des déchets a évolué fin 2022 afin de maîtriser les coûts et tenter de ne pas augmenter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères jusqu'à 2026.

Tous les villages ont été équipés de bacs jaunes, et la collecte se fait désormais une semaine sur deux pour les ordures ménagères (sacs noirs dans les bacs verts) et le tri sélectif (bacs jaunes), en alternance. Une fois le tri des emballages effectué, et en supprimant les déchets alimentaires, le volume de notre poubelle est fortement réduit et l'essentiel des nuisances olfactives est éliminé.

Une nouvelle étape : le compostage

L'obligation de tri des déchets alimentaires s'inscrit donc pleinement dans la continuité de la réorganisation de la collecte.

Le bourg de Mayres est équipé en composteurs partagés et de nombreux composteurs individuels ont été distribués aux habitants possédant un jardin. Si vous n'avez pas encore passé le cap, il est encore temps ! Votre Communauté de communes vous propose différentes solutions de compostage.

Nous invitons donc tous les habitants de Mayres à s'engager dans le compostage des déchets alimentaires, ce qui nous permettra de maîtriser collectivement les coûts de collecte et de traitement des déchets.

Ayons du bon sens, transformons localement nos déchets alimentaires en compost, précieuse ressource pour nos sols !

CONTACTS :

Marie CHIZELLE, Jérôme CLEMENÇAT,

Nicolas FOURIS et Emeric TISSOT,

maîtres composteurs

04 73 82 76 91

compost@ambertlivradoisforez.fr

LA RÈGLE DES 5R

RRRRR !



Location de la salle des fêtes

	Associations communales, syndicats locaux	Habitants de la commune	Associations et habitants hors commune	Prêt réunion après un décès	Wee-end entier	Chauffage du 15 Octobre au 30 Avril	Cautions
SALLE REZ CHAUSSEE	GRATUIT	170 €	220 €	GRATUIT	+ 50 €	+ 50 €	+ 500 € salle + 150 € ménage
SALLE DU SOUS SOL	GRATUIT	90 €	90 €	GRATUIT	+ 50 €	+ 20 €	+ 200 € salle

LOCATION DE MATERIEL (A L'UNITE) :

Pour les habitants de la commune :

- o Location de table à la journée : 5€
- o Location de chaise à la journée : 1€



Remboursement du transport scolaire

La Commune **rembourse les dépenses de transports scolaires de l'année en cours** pour les élèves scolarisés à Arlanc.

Les parents doivent présenter la facture originale ainsi qu'un justificatif de paiement au secrétariat de mairie de Mayres pour pouvoir prétendre au remboursement.

Avant toute exploitation forestière



Une déclaration doit être **impérativement** déposée en Mairie au minimum 1 mois avant l'exploitation.

Merci de nous signaler les exploitations en cours afin de nous permettre d'effectuer un contrôle !!! Il est normal que les débardeurs qui détériorent les chemins payent la remise en état.

Ce n'est pas aux contribuables de payer pour eux !!!

Œuvres sociales de la Commune



Le repas de la Commune : En Novembre, la Commune offre un repas aux aînés de la Commune qui sont inscrits sur les listes électorales.

Le Colis aux aînés : Pour les aînés qui ne peuvent pas se déplacer pour venir au repas de la Commune, la Mairie livre un petit colis gourmand.

Le Noël des enfants : Chaque année la Mairie aide le père Noël à financer les cadeaux pour les enfants de la Commune lors du spectacle organisé par le comité des fêtes

VIE MUNICIPALE

LES BONNES ADRESSES

ADMR ARLANC (Aide à domicile)

41 Route de Beurrière

63220 Arlanc

04.73.72.69.23



PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Frédéric LÉGER, responsable du service portage de repas

04.73.72.72.23

frederic.leger@ambertlivradoisforez.fr



CLIC LIVRADOIS FOREZ

13 Boulevard de l'Europe

63600 Ambert

04.73.82.96.67



SIAEP DU HAUT LIVRADOIS (réseau eau)

176 Route Nationale

63220 Arlanc

04.73.95.11.57



BILUPO ARLANC

51 Route Nationale

63220 Arlanc

04.73.95.08.84



BUS DES MONTAGNES

04.73.95.19.13



MOBIPLUS

04.73.42.35.71

MAISON DES SERVICES AU PUBLIC

51 Route Nationale

63220 Arlanc

04.73.95.08.99



AMBERT LIVRADOIS FOREZ

(Communauté de communes)

15 avenue du 11 Novembre

63600 Ambert

04.73.72.71.40





RECENSEMENT DE LA POPULATION :

En début d'année 2023 le recensement a eu lieu sur la Commune de Mayres.

Nous vous remercions pour l'accueil qui a été fait à notre agent recenseur. D'après le recensement le nombre d'habitants de Mayres est de 204 personnes en 2023.

Le recensement permet de déterminer la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes. Il permet également d'aider les collectivités à mieux organiser la répartition des diverses structures sur leur territoire.



RECENSEMENT MILITAIRE :

Tous les jeunes Français, garçons et filles nés après 2008, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Documents à fournir : pièce d'identité justifiant de la nationalité française et livret de famille. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le **16ème anniversaire**.

La mairie, remettra alors au jeune une attestation de recensement.

Cette attestation est nécessaire pour passer des examens (diplômes, concours, permis, ...).



VIE MUNICIPALE

Etat Civil 2021/2024

MARIAGES : *Tous nos vœux de bonheur*



David Gamond et Wieczorek Katarzyna le 2 juillet 2022

NAISSANCES :
La mairie félicite chaleureusement

Grangier Eliot le 3 février 2021



DÉCÈS : *La mairie présente toutes ses condoléances aux familles*

Christian Gallon au Puy en Velay le 11 Octobre 2021

Lucienne Coupat à Ambert le 18 décembre 2021

Albert Raedersdorff à Mayres le 23 avril 2022

Bernard Rolland à Mayres le 6 août 2022

Sylvain Janin à Ambert le 1^{er} janvier 2023

Fernand Vernet à Clermont Ferrand le 24 juin 2023



CIMETIERE

Depuis juillet 2022 et le passage de l'interdiction des pesticides, il faut se préparer à une **végétalisation de certaines parties du cimetière**.

Des travaux vont être réalisés prochainement dans les allées mais temporairement l'entretien risque d'être compliqué pour l'agent technique.



L'ADRESSAGE

Afin de faciliter les recherches d'adresses, les livraisons, l'intervention des services de secours ou encore pour raccorder dans l'avenir chaque foyer à la fibre optique, la dénomination et la numérotation des voies communales étaient devenues une nécessité.

La pose des plaques et panneaux de rues a été réalisée durant l'été 2023.

La Mairie vous a remis une plaque numérotée gratuitement, **pensez à la mettre en place** le plus rapidement possible et si besoin n'hésitez pas à contacter la Mairie en cas de difficultés.



LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES A FAIRE SUITE A L'ADRESSAGE :

Vous devez prévenir vos correspondants (Abonnements, fournisseurs électricité, eau, téléphone, assurances, banques, CAF, CPAM, impôts ...)

Votre modification d'adresse est possible en ligne, sur

www.service-public.fr



ATTENTION :

Il est impératif de transmettre votre adresse modifiée (avec numéro) à tous vos correspondants pour que votre courrier soit correctement distribué par La Poste.

(Risque de non distribution après une période de tolérance d'une année environ)

Parlez bien de « **modification d'adresse** » et non pas de « changement d'adresse » (vous ne déménagez pas...).

Pour les professionnels uniquement :

Modification du Kbis : se rapprocher de la chambre de commerce et d'industrie / chambre des métiers, avec le certificat d'adressage de la commune.

POUR VOS PAPIERS, SOYEZ RASSURES !

Le changement de vos pièces administratives n'est pas obligatoire (possible, mais pas obligatoire).

Vous pouvez donc conserver votre carte d'identité, passeport, permis de conduire...

Seule la **CARTE GRISE** de votre véhicule doit être mise à jour.

La démarche sera **GRATUITE** si vous disposez d'une plaque d'immatriculation récente de type AB-123-CD.

Après avoir rempli le Cerfa n°13750*05, vous recevrez de la Préfecture une étiquette autocollante à apposer sur l'ancienne adresse de votre carte grise.

(Démarche également possible en ligne sur www.service-public.fr)

Si vous disposez d'un ancien modèle il faudra faire une nouvelle carte grise (coût de 2,76 €) et une nouvelle plaque d'immatriculation chez votre garagiste.



Plateforme déchets verts



Une plateforme de déchets verts a été mise en service en 2022 sous la salle des fêtes.

Cette plateforme est collective et elle doit être respectée.

Les branches doivent être rangées. Nous envisageons de faire du broyage qui pourrait être mis à disposition des habitants de la Commune mais **pour cela les habitants doivent avant tout respecter ce lieu.**

Peinture du couloir et de l'accueil de la Mairie

Le couloir de l'entrée de la Mairie ainsi que le bureau ont été remis au goût du jour.

Bernadette l'agent technique a repeint les murs et les plafonds et le bureau de la secrétaire a été réorganisé pour gagner en place et en praticité.



Travaux logements

Des travaux ont été réalisés dans les 3 appartements de la Mairie.

Dans l'appartement au-dessus de la Mairie les peintures, le sol, la cuisine et la salle de bain ont été remis en état par l'agent technique.

Dans les 2 appartements sur la place, un chauffage collectif aux granulés de bois en collaboration avec la Communauté de Commune d'Ambert (qui possède les 3 autres logements attenants) a été installé, l'ensemble des fenêtres et la porte d'entrée ont été changé et une isolation a été faite au toit et dans les garages afin de limiter les déperditions de chaleur.

Il est aussi prévu prochainement de rafraîchir le dernier étage de l'appartement T4+ qui se trouve sur la place.

Travaux église



En 2024 et 2025 des travaux vont être réalisés dans l'église.

En 2024 la tribune et l'escalier vont être changés et les bancs vont être restaurés. En 2025 les voûtes devraient être restaurées.



Travaux de voirie

Des travaux de réfections des voiries ont été faits notamment à Feroussac, sur le Chemin des ventes (à Rouayres), sur le chemin sous le montel.

En 2024, il est prévu des travaux de voirie à Oussargues, à coupat, à Gardelles, à la Barbatte et Chavagnat.

Travaux salle des fêtes



La façade en bois de la salle multi activités a été relasurée par l'agent technique.

Le paquet de la salle à lui aussi été entièrement poncé puis rehuilé. Des équipements complémentaires ou défectueux ont aussi été acheté par la Commune (lit bébé, chaise haute, percolateur, câbles sono...)

TRAVAUX

En images



TRAVAUX

En images



La boîte à livres

Cette boîte a été installée dans l'ancienne cabine téléphonique, sur la place au Bourg de Mayres.

Qu'est-ce que c'est ?

C'est une boîte, ouverte à tous, où l'on peut déposer ou prendre des livres ou des magazines. Après avoir lu le livre, on le remet dans la boîte à livres où on l'a pris. On peut même le garder, mais dans ce cas, il vaut mieux le remplacer par un autre livre que vous donnez.

Ces livres s'appellent des « livres nomades » ; ils voyagent de foyer en foyer. C'est pourquoi, il est préférable de leur redonner leur liberté une fois qu'ils ont été lus.

C'est un concept sympathique d'échange.

Le tracteur tondeuse



Afin de faciliter l'entretien de l'espace vert devant et autour de la Mairie, ainsi qu'au cimetière, la commune a acheté un tracteur tondeuse avec une remorque pour un montant de 3065.80 € TTC.

Le compostage au cimetière

Un composteur a été installé au cimetière à l'entrée vers le point d'eau.

Dans le composteur, vous pouvez déposer **les plantes sèches, les fleurs fanées et la terre**. "Nous vous remercions de bien vouloir séparer le plastique de la motte de terre et dans l'idéal, de défaire la motte de terre pour que le compostage soit plus efficace".

Les pots en plastique doivent être mis dans le bac à couvercle jaune qui est à proximité. Les pots en terre cuite peuvent être réutilisés, donnés ou déposés à la benne de gravats de la déchèterie.

La Mairie vous remercie de respecter les consignes qui permettront de limiter et de valoriser au mieux les déchets.

Le monument aux morts

La pierre du monument aux morts a été nettoyée et le parterre a été refait.

Une allée en pierre a été aménagée et de nouvelles fleurs ont été plantées.

Le soldat va être repeint ainsi que la croix devant l'église

Aménagement garage

Le garage à côté de la Mairie a été réaménagé par l'agent technique. Des étagères et des rangements ont été installés.





TRAVAUX

En images

Abri bus

Un abri bus va être installé pour la rentrée prochaine au bourg devant l'église pour permettre aux enfants prenant le bus scolaire de se mettre à l'abri. Cette installation est financée par le département, la commune prend uniquement à sa charge la dalle de fixation.

Tables de pique-nique

Quatre tables de pique-nique en bois ont été installées dans la Commune afin de permettre aux villageois de se réunir. Elles sont installées dans la cour de la Mairie, à Rouayres, à Coupat et sous les logements de la Commune.

Barrières salle des fêtes

Des barrières ont été installées en haut de la salle des fêtes afin de garantir la sécurité notamment des enfants lors des manifestations. Ces barrières sont amovibles.

Bornes incendies

Les bornes d'incendie de la Commune ont toutes été décapées et repeintes. De nouveaux numéros ont été apposés pour faciliter la localisation.

Cuves de récupération des eaux de pluie

La commune a fait l'acquisition de deux cuves de récupération des eaux de pluie en forme d'amphore pour les installer dans le Bourg afin d'arroser les espaces verts. Le coût de cet achat pour la Mairie est de 392.10 € (784.20 € - 392.10 € de subvention du département du Puy de Dôme).

Elagage

Une entreprise extérieure est venue pour réaliser de l'élagage dangereux sur la commune notamment dans le village du Besset où des arbres étaient menaçants ou gênants.



Jeu des 7 erreurs



Mots mêlés des Vacances d'été

Retrouve les mots proposés de la liste ci-dessous à l'intérieur de la grille. Les mots peuvent être inscrits de manière horizontale, verticale ou en diagonale.



T	E	R	R	A	S	S	E	A	O	Z	I	K	L
H	P	R	M	E	R	C	H	A	L	E	U	R	N
G	S	G	Z	D	C	A	M	P	I	N	G	G	K
C	O	P	A	I	N	V	O	Y	A	G	E	Z	V
F	U	M	F	Z	S	A	N	D	A	L	E	W	Q
P	V	A	C	A	N	C	E	S	O	I	D	Y	S
Y	J	L	O	P	H	W	U	H	J	N	N	F	V
S	B	G	L	A	C	E	L	W	E	B	E	K	M
N	S	F	A	M	O	C	É	A	N	G	T	V	X
C	F	S	O	L	E	I	L	U	O	M	K	Y	O
K	Q	I	N	G	S	Q	P	R	E	P	O	S	Q
B	B	U	T	G	M	J	O	U	E	R	L	F	I
R	P	L	A	G	E	X	P	A	R	A	S	O	L
R	C	H	A	P	E	A	U	B	F	C	B	B	I

- camping
- chapeau
- glace
- mer
- parasol
- repos
- soleil
- vacances
- chaleur
- copain
- jouer
- océan
- plage
- sandale
- terrasse
- voyage



QUEL DOCUMENT ET OU ?

DEMANDE DE PASSEPORTS ET CARTES D'IDENTITE :



Désormais, la mairie ne gère plus les dossiers de demande de passeports ou cartes d'identité.

Il est nécessaire de se rendre dans les mairies équipées de stations biométriques. Pensez bien à prendre rendez-vous avant de vous déplacer.

Mairie Arlanc : 04 73 95 00 03

PERMIS DE CONDUIRE, CERTIFICAT D'IMMATRICULATION, CESSION DE VEHICULE, CHANGEMENT D'ADRESSE, DE TITULAIRE :



Rendez-vous sur ANTS.fr (quelques explications sont fournies sur le site demarches.interieur.gouv.fr »).

En cas de problèmes rencontrés, téléphonez au 3400.

Tutoriel et explications disponibles en Mairie

INSCRIPTION OU RADIATION DE LA LISTE ELECTORALE :



Rendez-vous en Mairie ou sur le site www.service-public.fr.

Avec le Répertoire Electoral Unique mis en place en 2019, les inscriptions et radiations peuvent se faire tout au long de l'année.

Attention aux délais les années électorales.





L'histoire de la famille PUMAIN 160 ans de présence à Oussargues

L'heure de la retraite a sonné pour Rémy PUMAIN. C'est aussi l'heure des bilans. En regardant le paysage et les bâtiments de son exploitation agricole, il se rappelle ce qu'il a construit, seul ou avec son père. Et puis, il y a ce qui existait avant, la grange, la maison, des prés, des champs. La mémoire et les archives familiales (ventes, contrats de mariage, partages, etc...), les documents numérisés aux Archives Départementales (actes d'état civil, recensement de population, etc...) nous permettent de remonter le temps. **Voici l'histoire de la famille PUMAIN d'Oussargues** (lieu-dit de la commune de Mayres), qui ressemble à beaucoup de familles de notre territoire.



Elle débute avec Claude PUMAIN, cultivateur, originaire du May (commune de Novacelles), comme ses ancêtres depuis le 17^{ème} siècle. Il porte un prénom qui revient souvent dans sa généalogie, c'est le 4^{ème} Claude en ligne directe, en alternance avec les Jean (à l'état civil, les parents pouvaient aussi donner le même prénom à leurs enfants, et des surnoms ou d'autres prénoms bien différents étaient employés dans la vie courante). En 1847, il épouse Catherine FAURE, originaire de Coust (commune de Doranges). Ils vivront dans ce village 5 ou 6 ans avec leurs quatre enfants. Comme la plupart des gens de cette époque, ils ne savaient ni lire ni écrire, mais Claude savait signer. Comment vivaient-ils ? On en a une idée en parcourant la donation partage que font les parents de Catherine FAURE à leurs enfants en 1850. En voici quelques extraits :

«Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des français à tous présents et à venir salut, faisons savoir que [nom des donateurs] lesquels volontairement ont dit qu'étant arrivés à un âge avancé et atteints d'infirmités qui les empêchent de se livrer, comme autrefois, à l'exploitation de leurs biens, ont résolu, pour rendre leurs conditions meilleures et se procurer un peu de repos sur leurs vieux jours, de se démettre de leurs dits biens en faveur de leurs enfants [...]

les meubles consistent en :

- quatre vaches de différents âges de valeur de deux cents francs,*
- un mauvais char et une charrue huit francs,*
- deux lits garnis de valeur quarante francs,*
- deux armoires et un coffre estimés dix huit francs,*
- une marmite, une poêle et un chaudron, valant dix-huit francs,*
- menus meubles, ustensiles de ménage et autres instruments aratoires fixés trente deux francs.*

total : trois cent huit francs.

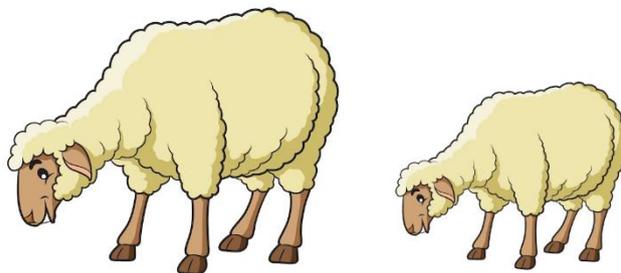
Les immeubles consistent en un corps de domaine composé de bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardins, prés, terres, bois, pacages, du revenu annuel de trois mille cents francs. Cette donation est expressément acceptée par [...] et par ladite Catherine FAURE, dûment autorisée de Claude PUMAIN, son mari

[...]

Il [leur fils] pourvoira aux honneurs funèbres des donateurs d'une manière convenable, il fera dire les quatre offices d'usage du jour du décès, lendemain, quarantaine et anniversaire et un certain nombre de messes pour le repos de leur âme, ce qui ne dépasse soixante francs.

[...]

Fait et passé pour la femme PUMAIN au chef-lieu de la commune de Doranges, maison de Vital BIMBARD, aubergiste, en sa présence et en celle de Pierre RAYMOND, tailleur d'habits, habitant tous deux à Doranges, et pour les autres parties en l'étude, en présence des Sieurs Louis PETIT, instituteur primaire, et Paul Timoléon DOUVRELEUR, leur propriétaire, habitant de la ville d'Arlanc témoins requis [...]».



Aux alentours de 1857, le couple s'installe à Féroussac, commune de Mayres. En 1866, on les retrouve nommément sur le recensement de population. A Féroussac, on compte 19 maisons et 92 habitants (aujourd'hui on dénombre plutôt 7 maisons et autant d'habitants). La population de Mayres est de 935 habitants (contre 204 en 2023). Pour rester dans les chiffres, la France compte 38 millions d'habitants. Certaines régions, comme le Livradois Forez, sont très peuplées. Les maisons comportent 1 ou 2 pièces. Les gens vivent dans des conditions précaires, et l'exode rural débute dès le milieu du 19^{ème} siècle. La mortalité infantile est importante. Catherine FAURE donne naissance à des jumeaux en décembre 1859. Le premier meurt huit jours après sa naissance et le second 15 jours après. En janvier 1862, c'est à nouveau un garçon de 6 mois qui décède dans cette maison de Féroussac, où le couple sera resté environ 5 années.

D'après la transmission familiale, depuis longtemps, Claude cherche une ferme suffisamment grande pour éviter à ses enfants d'aller travailler ailleurs. Et c'est ainsi que la famille se retrouve à Oussargues. En 1864 naît une fille, et en 1867 un garçon. Ils sont probablement fermiers. D'après les recensements de population des années précédentes, la maison est occupée par des fermiers ou des métayers. C'est en 1867 qu'il achète, tel qu'intitulé dans l'acte de vente, *«un corps de domaine appelé Oussargues, situé au tènement de ce nom en la commune de Mayres, consistant en : bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, aisance et jardin, terres, prés, buges et pacages, sans aucune exception ni réserve, y compris le cheptel le garnissant [...]». Le dit domaine est déclaré d'une superficie approximative de cinquante trois hectares [...] PUMAIN déclarant parfaitement connaître pour l'avoir déjà jouis [...] et il reconnaît en outre qu'il est déjà en possession et jouissance des immeubles le composant [...] la vente est consentie au prix et somme de vingt deux mille cinq cents francs».*

À cette époque, qui prête de l'argent ? des notables ? des propriétaires ? Toujours est-il qu'il s'endette lourdement. Il achète aux héritiers d'un certain Pierre CHASSAIGNE qui possédait 51 hectares en 1837.

Dans les archives familiales, sur un plan daté de cette année-là, sont colorées ses propriétés, sa maison, sa grange, avec les noms de tous les propriétaires riverains des terrains et des maisons voisines. Aujourd'hui, c'est émouvant de savoir que ce muret écroulé ou cette clôture de pierres était la maison d'un tel ou un tel. En cette année 1867, la famille PUMAIN est composée de Claude (53 ans), sa femme Catherine (42 ans), et leurs enfants, Anne (19 ans), Marie (17 ans), Jean (15 ans), Claude (12 ans), Anastasie (3 ans) et Jean-Baptiste (1 mois).

Il y a beaucoup de bras, mais aussi beaucoup de travail. Vingt ans plus tard, le fils aîné Jean a 37 ans et se pose des questions sur son avenir. Voici l'accord passé avec son père pour sa rémunération sur la ferme :

«Les soussignés, Claude PUMAIN [...] et Jean PUMAIN, son fils [...] ont expliqué ce qui suit :

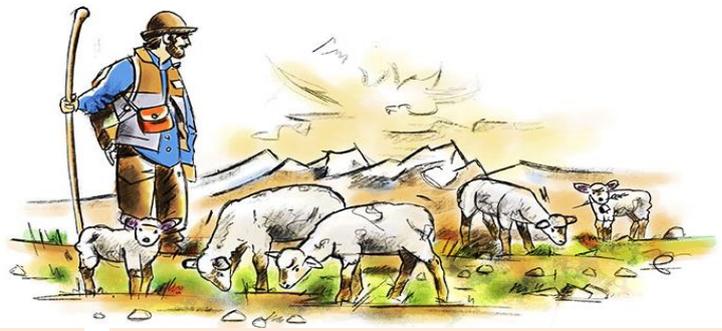
du mariage de Claude PUMAIN, sont issus six enfants, parmi lesquels se trouve le dit Jean PUMAIN, son fils aîné, âgé de trente sept ans, lequel a constamment habité avec lui, lui a aidé dans la culture de son bien, et lui a servi de domestique.

Claude PUMAIN avait promis à son fils de lui payer des gages et salaires à partir de sa vingt et une nième année, sans laquelle promesse, ce dernier se serait expatrié pour aller travailler sur les chemins de fer.

Ces faits expliqués, les parties ont fixé et amiablement réglé à quatre cents francs par an les gages promis par Claude PUMAIN à son fils, ce qui fait pour dix-sept ans, celle de six mille huit cents francs.

Claude PUMAIN promet de payer au dit Jean PUMAIN, son fils, une semblable somme de quatre cents francs par an, tant que ce dernier demeurera en sa compagnie, et qu'il lui aidera en qualité de domestique comme il l'a fait avant ce jour.

PUMAIN fils ne voulant point gêner son père envers lequel il doit avoir tous les égards possibles, consent à n'exiger le paiement des sommes ci-dessus qu'après le décès de ce dernier, sans intérêt jusque là, mais qui prendra cours alors à défaut de paiement.



Ainsi voulu, convenu et accepté.

Fait double à Arlanc, le vingt cinq novembre mil huit cent quatre vingt huit.

Jean pensait certainement s'embaucher près de chez lui. Il aurait pu participer à la construction de la voie ferrée, ou du Pont du Merle, ou tout autre chantier ferroviaire de la compagnie du PLM (Paris-Lyon-Méditerranée). Mais il est resté à Oussargues, célibataire. Il a bien perçu son salaire différé à la mort de son père.

Petit à petit, les enfants quittent la maison. Anne se marie avec Vital DESGEORGES de Doranges, Marie avec Benoît CHAPTINEL de Dore l'Église (ancêtres de la famille CHAPTINEL BERNE qui avait une maison au Procureur), Anastasie avec un MONEYRON de Saint-Just de Baffie. Quant au dernier, Jean-Baptiste dit Piarou, il épouse Amélie BOYER de Cubelles. Vers 1900, aidé de ses deux frères, il construit sa maison à Oussargues, en bas de la ferme familiale. Sa fille Valentine et son gendre Jean MONGEAL, charron forgeron, lui succéderont. Le domaine acheté par Claude PUMAIN et Catherine FAURE est partagé entre leurs 6 enfants.

En 1900, Catherine FAURE, la mère, décède. Jean (48 ans) et Claude (45 ans) se retrouvent seuls. D'après la mémoire familiale, ils se disent qu'il faudrait bien que l'un d'eux se marie (sans doute qu'une femme serait bien utile pour la maison, et peut-être aussi pour assurer la postérité). Claude épouse Lucie BRIVADIS de Maples (commune de Dore l'Église). L'année suivante, naissent des jumeaux : Jean et Pierre. Malheureusement, ils se retrouvent orphelins de père à 5 ans et de mère à 12 ans. Leurs parents décèdent de la tuberculose. À la fin du 19ème siècle, en Europe, 1 décès sur 7 est dû à cette maladie. Leur oncle Jean devient leur tuteur. Ils sont trop jeunes pour qu'il puisse s'en occuper seul, et trop jeunes pour l'aider à travailler à la ferme. Il les place dans la famille. Jean ira au Luminier et Pierre à Maples (commune de Dore l'Église). Pierre y restera jusqu'à l'âge adulte, mais Jean lui ne pourra demeurer dans la famille qui l'accueille, sans doute par manque de moyen de celle-ci.

Il est placé dans une autre famille, mais sa tante avertit son oncle tuteur qu'il faut le changer d'endroit car il a maigri. Cette situation nous paraît inconcevable aujourd'hui, mais c'était très courant à l'époque. Beaucoup n'avaient pas les moyens de nourrir leurs propres enfants, et ils les plaçaient dans les fermes environnantes pour aider à garder les vaches ou faire de menus travaux, en échange du gîte (parfois la grange) et d'un peu de nourriture, voire un petit salaire quand ils avaient 14 ans. L'oncle était plutôt bienveillant. Il ne les contrariait pas. En tant que tuteur, il touchait leur salaire et le plaçait pour plus tard. Il n'hésitait pas à leur en donner pour leur besoin immédiat, et leur a restitué quand ils ont été adultes. Plus tard, Jean disait à ses enfants : « vous ne savez pas ce que c'est que d'aller travailler chez les autres ». Pendant l'enfance de ses neveux, Jean loue le domaine et la maison à des fermiers. Lui va travailler ailleurs, et notamment à Mayres, chez Célestin qui faisait le pain (c'était le père de la Maria qui tenait une auberge). Celui-ci avait 2 ou 3 vaches, et Jean (l'oncle) s'en occupait seul. Ce travail autonome lui convenait bien. Il était robuste. En 1914, il est allé remplacer son neveu, Claudius CHAPTINEL au Procureur, parti au combat. Après la guerre, les frères jumeaux font leur régiment, l'un après l'autre. Puis, revient le temps d'Oussargues. Ils retrouvent tous les trois leur maison et recommencent à exploiter leur ferme.

En 1925, Jean (le neveu) épouse Marie Louise SAUGUES de la Chapelle Geneste. Quand elle arrive à Oussargues, point de belle-mère ou de beau-père, mais 3 hommes qui comptent sans doute sur elle pour faire la cuisine, s'occuper du linge, et bien d'autres travaux extérieurs qui ne laissent pas de répit. Sur une photo des années 80, les hommes sont à table en train de manger, et on la voit assise à part, occupée à la confection d'un ouvrage au crochet, habitude d'une époque où les femmes ne restaient pas à discuter sans rien faire. Ils auront 2 enfants : Albert et Jeannine. En 1931, Pierre (l'autre neveu) se marie avec Germaine VERNET de Rouayres (commune de Mayres) et part faire sa vie. C'est aussi l'année de décès de l'oncle Jean. Quelques années auparavant, il avait transmis le domaine à son neveu Jean, avec les conditions suivantes.



Outre la jouissance d'une chambre au rez-de-chaussée et d'une autre à l'étage, «[Jean le neveu] devra [lui] fournir et délivrer [...] sa vie durant, un litre de lait par jour, ainsi que les pommes de terre pour son usage, [il] aura le droit de prendre dans le jardin [...] tous les légumes qui lui seront nécessaires, il aura aussi le droit de prendre le bois de chauffage dont il aura besoin au bûcher [...] et ce pendant toute sa vie [...]». Dans la réalité, ils ont fait table commune, mais les aléas de la vie montrent que ce qui va sans dire, va encore mieux en le disant. À la retraite, Jean et Marie Louise se retirent à Issoire, près de leur fille.

Le prochain PUMAIN agriculteur à Oussargues est Albert. Est-ce son choix ? Lorsqu'il a 11 ans, on découvre qu'il a besoin de lunettes, et il devient alors un très bon élève. Il passe le brevet à 16 ans et souhaite continuer. Mais ce n'est pas dans le dessein de son père, il doit reprendre l'exploitation. Plus tard, Albert encouragera ses 5 enfants à faire des études. En 1952, il se marie avec Jeanne GRIVEL d'Arlanc. Il possède alors 25 hectares et 12 vaches laitières. Peu à peu, il s'oriente vers les ovins, puis les volailles, et développe ces activités avec son fils Rémy avec lequel il s'associe. Comme la plupart des agriculteurs, il est polyvalent : travail des champs, soins aux animaux, construction de bâtiments agricoles, entretien du matériel, comptabilité. C'est aussi le moyen de palier au manque de finances. Dès sa jeunesse, il s'implique dans les nombreux mouvements de développement agricoles tels que les CUMA, les coopératives. Il apprécie ces activités à l'extérieur de sa ferme. En 1989, il prend sa retraite. C'est aussi l'année où il devient maire de Mayres. Il était conseiller municipal depuis 1953. C'est le début des grands changements pour les collectivités locales, comme par exemple la création des communautés de communes, l'obligation de faire de l'assainissement, les aides à l'investissement. Au cours de ses 2 mandats, Bébert, comme on le surnomme, fait de son mieux pour gérer la commune et investir pour l'avenir. Avec son épouse, il s'autorise à prendre quelques jours de vacances pour découvrir un petit coin de France, il fait son arbre généalogique, prend des cours d'italien, et continue d'aider son fils à la ferme.

C'était un homme droit et aimable, qui affichait un éternel petit sourire. Il avait l'esprit ouvert et ne craignait pas la discussion. Il savait aussi être ferme quand il le fallait. Et pourtant, il n'était pas très bavard. Les petites nouvelles de Mayres ou les potins arrivaient rarement jusqu'à Oussargues. Il s'est éteint en 2001.



Et puis voici le temps de Rémy, qui devient agriculteur à 18 ans, en s'installant en GAEC avec son père. C'est une vocation, comme il faut l'avoir pour faire ce métier, mais vocation s'accompagne aussi de beaucoup de travail et sacrifices. Il agrandit, modernise, rénove et développe l'élevage de brebis et volailles. Dans les pas d'Albert, il s'investit dans les organismes agricoles. Son épouse Odile, secrétaire de mairie dans des communes voisines, fera 2 mandats d'adjoint, dans la lignée des PUMAIN élus à Mayres. Depuis 1871, il y a presque toujours eu un PUMAIN d'Oussargues au conseil municipal. Odile et Rémy auront été heureux ici, avec une vie en adéquation avec ce qu'ils étaient. Mais Rémy sera le dernier PUMAIN paysan à Oussargues. Leurs enfants ont pris une autre voie et ne vivront pas sur les traces de leurs ancêtres, et c'est heureux d'avoir le choix. Une autre famille continuera l'histoire.

Ce récit est aussi un hommage aux générations qui nous ont précédés. Suivant les époques, leurs moyens, leurs personnalités, certaines ont acheté, maintenu, développé, transformé. Elles ont fait ce qu'elles ont pu, mais chacune a été un marche-pied pour permettre à la suivante d'avancer. Et puis MERCI aux paysans d'hier et d'aujourd'hui, qui nous nourrissent et entretiennent notre environnement.

Odile PUMAIN

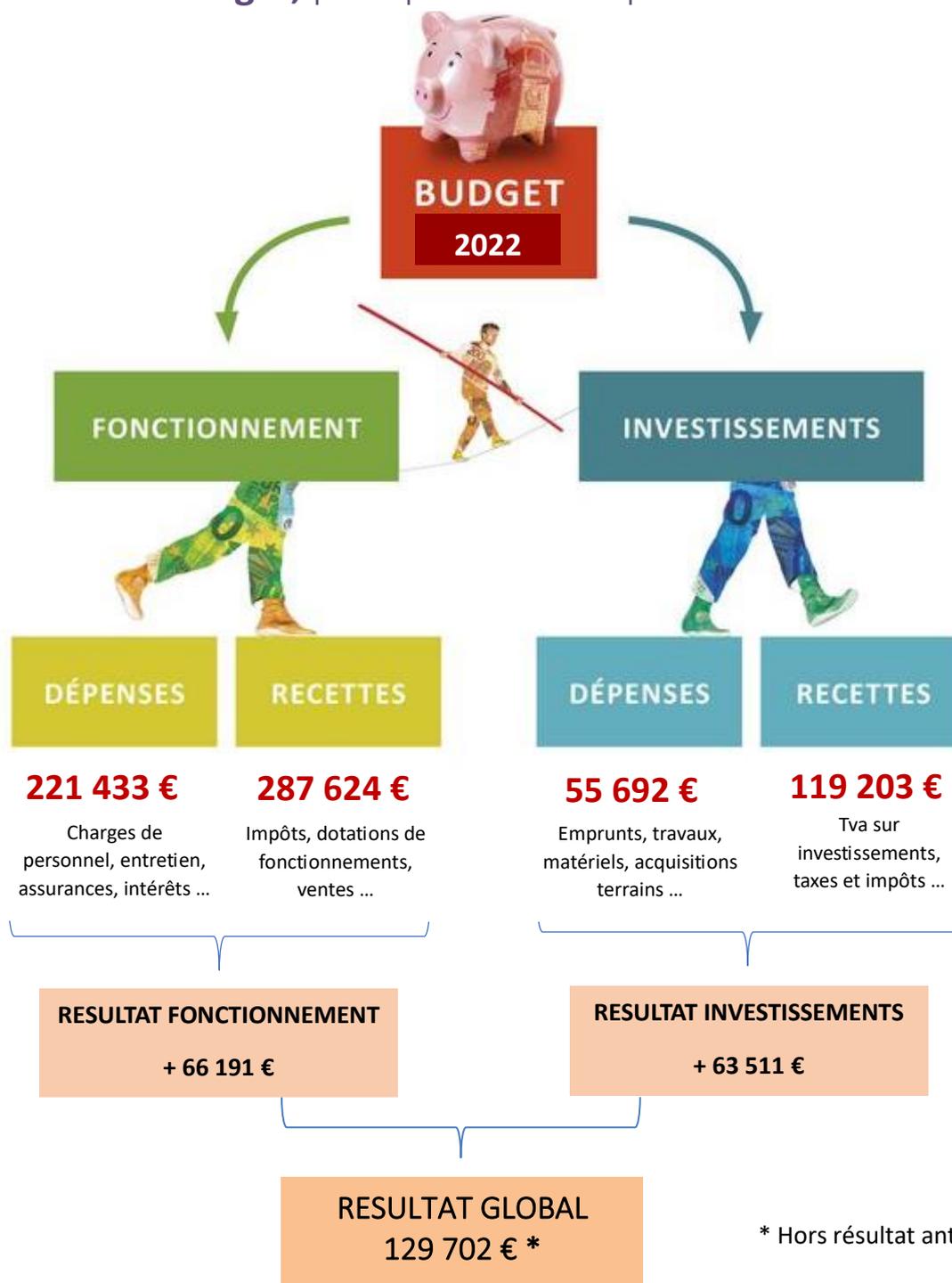
BUDGET

C'EST QUOI LE BUDGET ?

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Soumis chaque année au vote du Conseil municipal, le budget prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la commune. Il regroupe deux grandes parties (le fonctionnement et les investissements) dont on liste pour chacune les recettes et les dépenses.

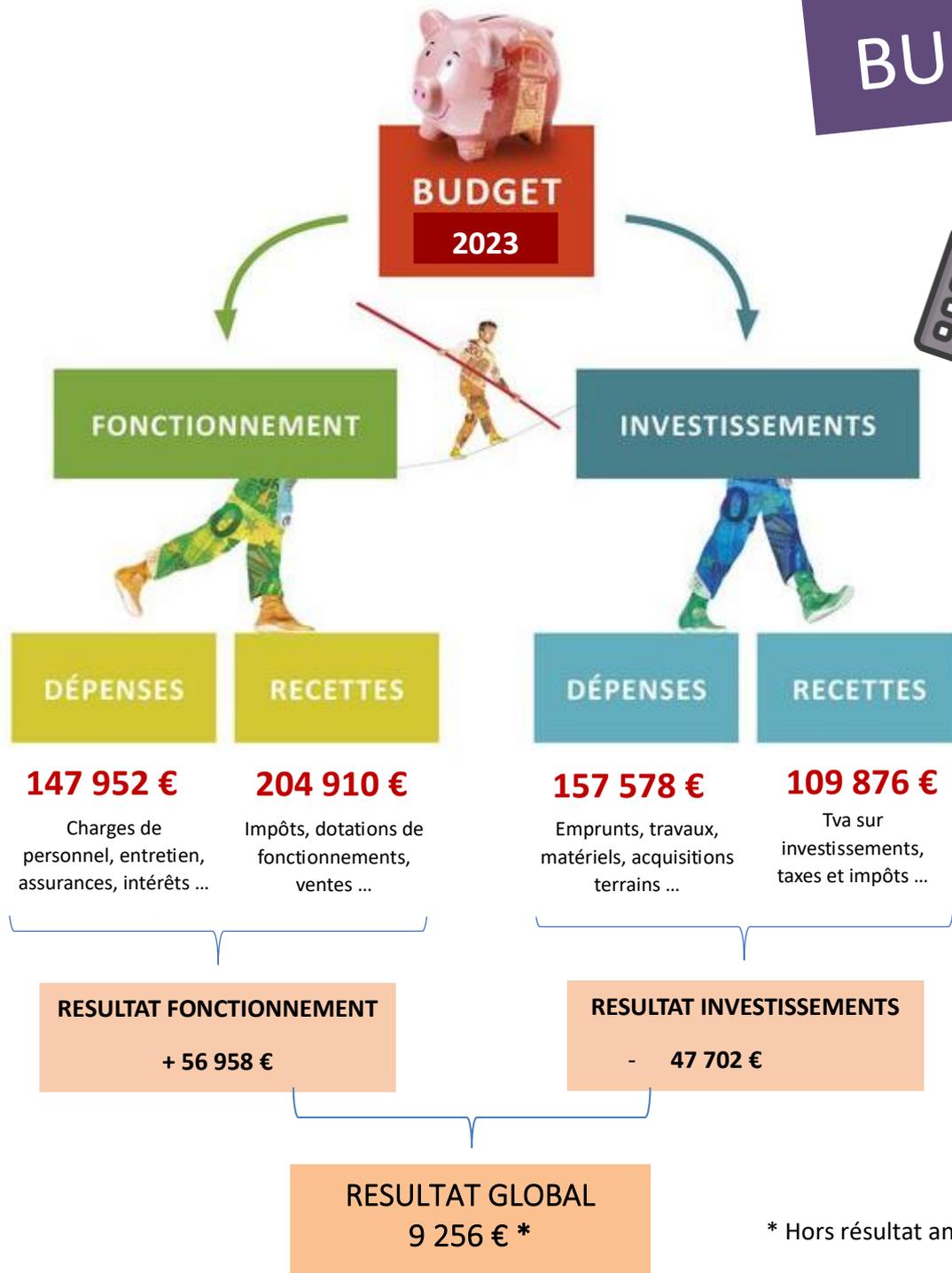


Comprendre le budget, pour plus de transparence



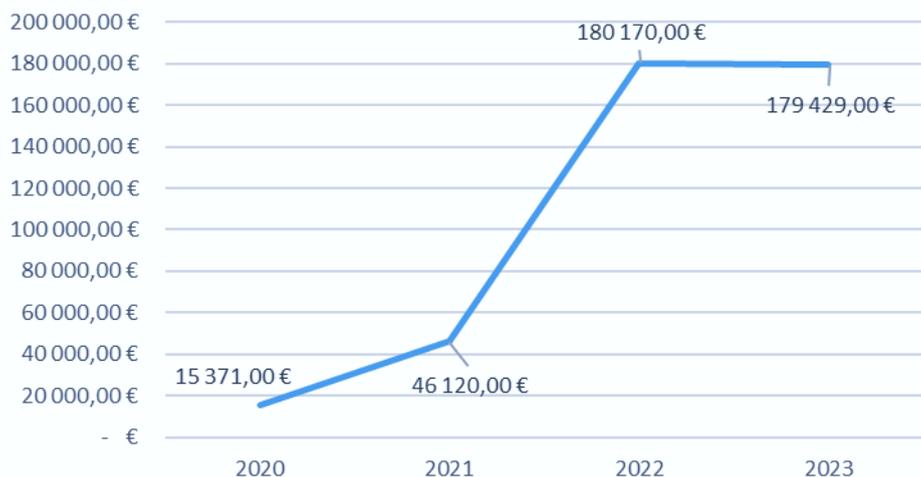
* Hors résultat antérieur reporté

BUDGET



* Hors résultat antérieur reporté

Evolution du solde de trésorerie



ASSOCIATIONS

NOEL 2021



VOYAGE COMITE DES FETES 2022 VULCANIA



VOYAGE COMITE DES FETES 2023 LE PAL



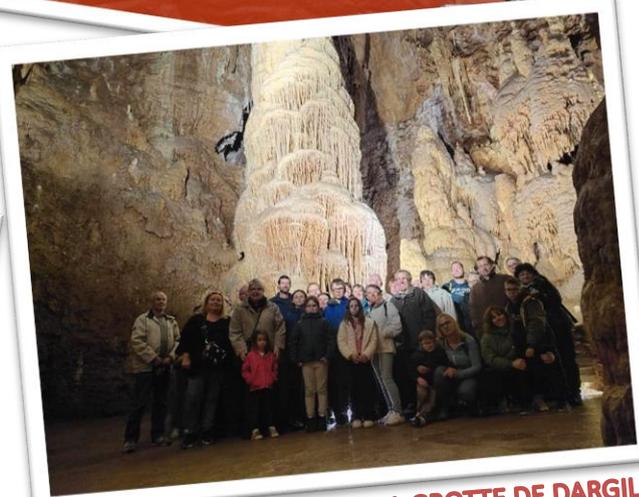
NOEL 2023



FINALE DES RALLYES 2023



VOYAGE COMITE DES FETES 2024 LA GROTTTE DE DARGILAN



LE MOT DU PRESIDENT DU COMITE DES FETES :

La liste des membres du bureau :

Président : Gamond David, Vice-Présidente : Bachelerie Martine, Trésorière : Portail Alexia, Trésorière adjointe : Janin Solène, Secrétaire : Faron Sylvianne, Secrétaire adjoint : Grangier Clément.

Evénements 2024 :

- Voyage le 1^{er} juin 2024 le Vallon du Villaret et la Grotte de Dargilan
- Moules frites le 13 juillet 2024
- Fête patronale le 8 septembre 2024
- Loto en novembre
- Fête de Noël

Le comité des fêtes est une association à but non lucratif composée de bénévoles participant à l'animation de la vie sociale au bénéfice de la population de la commune. Son but est d'animer la commune par l'organisation de fêtes et manifestations. Si vous souhaitez contribuer bénévolement, **n'hésitez pas à nous rejoindre.**



LE MOT DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION LES AMIS DE NOTRE DAME DE LA ROCHE :

Cette année les membres de l'association ont effectué un travail de remise en peinture de toutes les barrières et main courante sur le site de Notre Dame de la Roche.

Également la porte d'entrée de la chapelle a été nettoyée et une nouvelle lasure appliquée, lui redonne toute sa splendeur grâce à Cyrille.

L'association assure aussi l'ouverture et l'entretien, tonte et débroussaillage, qui permet aux touristes de découvrir et visiter ce lieu magnifique.

Un grand merci à tous pour ce travail bénévole !

Le pèlerinage à Notre Dame de la Roche du 10 septembre 2023, fut présidé par le Père Jean-Marc COUHERT, vicaire général de notre diocèse. Très heureux de se retrouver, dans sa terre natale avec émotion, au milieu de tant de visages connus.

Pour l'occasion tous les fidèles de la paroisse étaient rassemblés, la célébration dans la prairie permettait un rassemblement priant, joyeux et festif dans notre commune de Mayres.

Pour cette année 2024, le pèlerinage aura lieu le dimanche 8 septembre.

Jean-Bernard CLEMENCE
Président





ASSOCIATION DES CHASSEURS DE MAYRES :

L'association des chasseurs de Mayres a pour **Président** Cyrille Grangier, François Magaud **vice-président**, Laurent Grangier **trésorier**, David Estrade **secrétaire**.



LE MOT DE LA PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION LE CLUB DES SAPINS:

Malgré des décès malheureusement, mais aussi des nouveaux adhérents, le club se maintient au niveau effectif de 47 personnes actuellement. Une réunion par mois avec environ une vingtaine de participants pour passer un après midi convivial, cartes, jeux de société et une petite collation à la fin.

Un voyage par an, l'année dernière, le 8 juin, visite du jardin des roses de Chamboeuf à St Galmier, l'après-midi, découverte de la source Badoit puis atelier du souffleur de verre.

Cette année samedi 29 juin, voyage en Camargue avec le matin croisière commentée en péniche sur le canal du Rhone, puis spectacle dans une manade avec déjeuner typique accompagné des guitares gitanes, après midi visite de Aigues Mortes en petit train. Plusieurs repas dans l'année pour satisfaire les gourmandises. Voilà une année bouclée, à la retraite le temps passe vite, alors il faut en profiter !

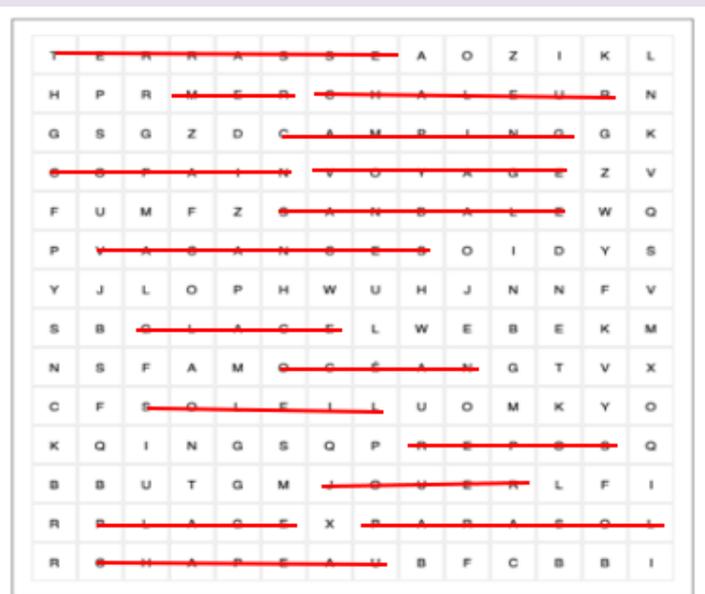
Annie Clémence
Présidente

SOLUTIONS DES JEUX

Jeu des 7 erreurs



Jeu des 7 erreurs



INFO EN +

Choisir le bon moment

c'est moins dérangeant!



LES VENTES DE LA COMMUNE

Gîte de Cubelles

Le gîte de Cubelles devenait un poids financier et une contrainte pour la Commune.

En effet, ce bien était en bail emphytéotique avec la Communauté de Communes d'Ambert suite aux lourds travaux de restauration du bien. La location saisonnière de ce dernier était gérée par la Communauté de Communes, mais les entrées et sorties des locataires devaient se faire par le biais de notre agent technique moyennant une faible contribution qui ne couvrait même pas les frais kilométriques occasionnés par la location.

C'est pourquoi il a été décidé de vendre le bien pour un montant de 70 000 € net vendeur.

Terrains constructibles

Les trois terrains constructibles et viabilisés à la sortie du Bourg ont été vendus. Ils ont été vendus pour le prix total de 45 896 € net vendeur.

Bois

La Commune a vendu du bois sur pied provenant de la Pacalette et du Taillis pour un montant de 9 241 €. Ces parcelles ont été replantés en douglas et en pins pour 900 €.

ATTENTION AUX NOYADES DES ENFANTS !

VOUS TENEZ À EUX, NE LES QUITTEZ PAS DES YEUX !

Aucun dispositif de sécurité ne remplace votre vigilance, même dans des lieux de baignade surveillés.

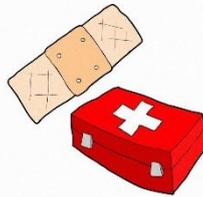


Pensez à nous
Roulez tout doux!



Espace Santé Arlanc

1 rue du 19 mars 1962



INFO EN +



CONSULTATIONS SUR RENDEZ-VOUS

Evelyne HURTADO

D.E.S.S. Psychologie clinique
Psychologie clinicienne
06 19 38 15 66

Coraline BLINEAU

Sage-femme
06 44 20 35 40

Bastien VENET

Ostéopathe D.O.
Diplômé de l'ITO de Toulouse
06 67 24 13 64 ou Doctolib

ARLANC AMBULANCE

V.S.L. - TAXI
SAS Delayre
04 73 95 01 13

Blandine

DEGACHES PINCHINO

Psychologue
Psycho-somatotherapeute
06 63 52 19 56

Christelle VIALARD

Sophrologue / Energéticienne
Spécialisée EFT - PNL
07 49 69 73 30

Guillaume TRIPET

Masseur
Kinésithérapeute D.E.
04 73 95 66 82

SAS Se Lever du Bon Pied

07 84 85 85 20

CABINET INFIRMIERS ARLANCOIS

Diplômés d'État
sans rendez-vous
du lundi au vendredi
de 7h30 à 11h30
04 73 95 10 40



CRÈCHE ARLANC

Crèche à ARLANC – Agrément pour 15 enfants
Maison de l'enfance – Loumas – 63220 Arlanc
04 73 95 86 39

– multiaccueil.arlanc@ambertlivradoisforez.fr

Horaires : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h

Congés annuels : 1 semaine au mois d'août et 1 semaine pendant les vacances scolaires de Noël



ACCUEIL DE LOISIRS D'ARLANC

Maison de l'Enfance
33 route nationale – 63220 Arlanc.

Tél. 04 73 95 07 27

alsh.arlanc@ambertlivradoisforez.fr

Ouverture : accueil 7h30-18h avec repas, les mercredis toute l'année et du lundi au vendredi durant les vacances scolaires (sauf du 6 au 17 août 2018 et vacances de Noël).

Accueil des enfants de 4 à 15 ans

ACTIV'ADOS ARLANC

L'Activ'Ados, qu'est-ce que c'est ?

Afin de pouvoir étendre à tout le territoire une offre de loisirs et d'activités destinée à la jeunesse, les équipes des accueils de loisirs ont élaboré un programme d'animations pour les pré-ados/adolescents de 10 à 16 ans : **L'Activ'Ados** (exemples : bowling, festivals, le Pal...)

Ce dispositif permet aux jeunes de se rencontrer lors d'un moment de loisir pur entre amis, de rencontrer d'autres jeunes et de découvrir des activités sur leur territoire et en périphérie.

ARLANC

Maison de l'Enfance
Loumas – 63220 Arlanc
Tél. 04 73 95 07 27

alsh.arlanc@ambertlivradoisforez.fr



Le SIAEP ou **Syndicat Intercommunale d'Alimentation en Eau Potable** du HAUT LIVRADOIS a été **créé en février 1963**. Il a pour mission d'assurer la production, la distribution et la desserte en eau potable.

Il **englobe 7 communes** (DORE L'ÉGLISE, MAYRES, MEDEYROLLES, NOVACELLES, ST ALYRE D'ARLANC, SAINT SAUVEUR LA SAGNE et quelques villages sur la commune d'ARLANC environ 10% de la population communale).

L'alimentation en eau potable est assurée par des **captages gravitaires** ainsi qu'un **forage**. Ces captages se situent de part et d'autre de la plaine de la dore sur les contreforts du Livradois Forez. Deux interconnexions supplémentaires existent sur les villages de Croches et du Luminier pour fournir en eau le réseau d'Aranc en cas de besoin.

Le SIAEP DU HAUT LIVRADOIS prélève, fait analyser, traite, stock et transporte l'eau pour qu'elle puisse être consommée en toute tranquillité. Autant de services complexes qui exigent **vigilance, expertise et haute technologie**.

La superficie totale du syndicat est de **135 km²**

L'altitude maximale est de **1191 m** et l'altitude minimale de **547 m**

Le volume mis en distribution se situe en moyenne **entre 95 000 et 105 000 m³/an**

Le Syndicat compte environ **1550 abonnés**

Le réseau possède un linéaire de **154 Km** et **7 Unités de distribution**



LE MOT DU PRÉSIDENT

En tant que président du SIAEP Haut Livradois je tenais à vous informer qu'un **nouveau site internet** sera mis en place dans quelques mois.

Ce site internet a pour objectif de mieux vous faire connaître notre syndicat, tant dans ses installations que dans son fonctionnement.

Il est un nouvel élément de service mis à votre disposition pour **faciliter la communication entre vous et le SIAEP du haut Livradois**. Il va vous permettre également de découvrir les moyens mis en œuvre pour distribuer une eau de qualité dans le respect des normes sanitaires et en quantité suffisante.

L'eau potable est un **bien précieux, indispensable, c'est la base de la vie**. Ce bien commun est pourtant menacé. La gestion de l'eau va représenter un enjeu de société majeur dans les années à venir.

Des **difficultés d'approvisionnement** apparaissent depuis quelques années sur notre territoire, il convient de gérer cette ressource collectivement avec une approche solidaire et réfléchie pour en assurer la pérennité. C'est ce que nous faisons au quotidien au SIAEP du Haut Livradois.

Nos objectifs sont clairs, nous devons impérativement assurer la sécurité de l'approvisionnement. Cela passe par une amélioration du rendement de nos réseaux, en **limitant au maximum les pertes en eau liées aux fuites**.

Depuis plusieurs années, des investissements importants sont financés par le syndicat, que ce soit par la mise en place de la sectorisation et la télégestion, qui permet de localiser plus rapidement les fuites ou dans des systèmes de chloration automatique pour distribuer une eau de qualité suivant les demandes de l'ARS, qui devient de plus en plus rigoureuses.

Aussi nous travaillons sur des programmes de travaux annuels et des grands travaux de renouvellement des conduites et des branchements ou bien encore la réhabilitation des captages, afin d'améliorer la performance des drains et la qualité de l'eau.

Soyez sûr de l'engagement de toute l'équipe du SIAEP du Haut Livradois pour poursuivre le travail engagé depuis la création du syndicat, afin de répondre au mieux à vos besoins.

Le président,
Florian MAGAUD

10 GESTES SIMPLES POUR ÉCONOMISER L'EAU AU QUOTIDIEN

En moyenne, chaque Français consomme près de 150 litres d'eau par jour. C'est trois fois plus qu'il y a 30 ans. On peut économiser cette denrée précieuse en adoptant quelques bons réflexes et, par la même occasion, alléger nos factures..

CHASSE D'EAU

36 litres d'eau par jour et par personne, en moyenne, partent dans les toilettes. Vous pouvez les équiper d'un mécanisme de chasse d'eau économique (3 / 6 l contre 10 l avec un ancien système). Alternative "système D" : placez une bouteille lestée de sable ou une brique dans le réservoir pour diminuer sa contenance.



RÉPARATION

Réparez sans attendre vos robinets et chasses d'eau. Les fuites peuvent représenter jusqu'à 20% de la consommation totale d'un foyer.

ARROSAGE

Préférez un matériel d'arrosage dit "goutte-à-goutte", micro-asperseurs, tuyaux poreux qui consomment moins d'eau que les jets d'eau classiques. Arrosez plutôt le soir, quand la température a baissé, cela réduit les pertes dues à l'évaporation de 5 à 10%.

RECYCLAGE

Par exemple, conservez l'eau utilisée pour laver les fruits et légumes et arrosez les plantes avec.

COLLECTE

Installez des récipients, ou mieux, une citerne à la descente des gouttières pour récupérer l'eau de pluie. Utilisez-la pour arroser les fleurs, la pelouse...

INFO EN +



À Méditer ...

Ce n'est que lorsque le puits s'assèche que l'on découvre la valeur de l'eau. ...

ROBINET

Pensez à fermer le robinet pendant le nettoyage des mains, le brossage des dents et le rasage.

DOUCHE

Préférez les douches aux bains (50 l contre 150 l).

MACHINES À LAVER

Rentabilisez les cycles du lave-linge et du lave-vaisselle. Remplissez-les complètement avant de les faire fonctionner. Vous pouvez aussi utiliser le mode "éco".

ÉQUIPEMENT

Bon marché et facile à installer, un embout "économiseur" (appelé aussi mousseur ou aérateur) peut être placé sur le robinet. Le mélange eau/air obtenu permet de moins consommer sans pour autant réduire le débit. Sur le même principe, il existe aussi des pommeaux de douche.

VÉHICULE

Nettoyez votre voiture dans une station de lavage, moins consommatrice d'eau grâce à un système de recyclage.



NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !



Comme c'est le cas pour de nombreux centres d'incendie et de secours en France, nous avons plus que jamais **besoin de recruter** des sapeurs-pompiers volontaires pour assurer les secours sur notre secteur.

Les sapeurs-pompiers volontaires participent sur l'ensemble du territoire aux missions de sécurité civile de toute nature confiées principalement aux services d'incendie et de secours (protection des personnes, des biens et de l'environnement). Ils représentent 88 % des effectifs des sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme ; c'est 98% pour la compagnie d'Ambert.

Le Service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme (Sdis 63) engage régulièrement de nouveaux sapeurs-pompiers. **Si vous souhaitez vous engager pour aider votre prochain** tout en ayant une autre activité professionnelle, le statut de sapeur-pompier volontaire peut vous permettre d'y parvenir.

Nous n'avons **pas besoin de « héros »**, mais simplement de citoyens du quotidien, comme vous, capables d'offrir un peu de leur temps.



Nous en sommes presque **toutes et tous capables** ! Après quelques tests, vous recevrez une formation adaptée pour vous permettre d'intervenir et de répondre à toutes les missions en équipe et sous la responsabilité d'un commandant des opérations de secours.

« **Je suis trop vieux** ». La moyenne d'âge des sapeurs-pompiers engagés est de 35 ans et nous recrutons de 16 ans à 55 ans. Donc oui, vous avez votre place ! L'union fait la force du groupe.

« **Je suis une femme**, je ne suis pas sûre de trouver ma place ». Actuellement, les sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme comptent 25% de femmes dans leur effectif, 26% pour la compagnie d'Ambert. C'était encore 10% il y a 5 ans. Soyez rassurées, votre place n'est plus à prouver !

Sachez aussi que la mise en place d'une **convention avec votre employeur** pourrait être possible. Celle-ci vous permettrait de vous former plus facilement, voire de partir en intervention pendant le travail. En effet, nous avons particulièrement besoin de vous en journée, là où la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaire est la plus faible, mais où le nombre d'intervention est le plus conséquent.



Enfin, nous **recrutons aussi des infirmières/infirmiers et médecins** pour assurer le suivi médical des sapeurs-pompiers ou pour partir en intervention.

Alors, prête ? Prêt ? On vous attend ! Venez partager nos valeurs d'entraide et de solidarité.

Renseignements :

- ➔ Sur notre site internet : <https://sapeur-pompier.sdis63.fr/volontaire>
- ➔ Directement à la caserne la plus proche de chez vous (vous pouvez aussi mettre un mot dans la boîte aux lettres et nous vous recontacterons)
- ➔ Contactez notre officier de compagnie en charge de la promotion du volontariat, le capitaine Sylvain Bastide au 06 28 77 63 88 ou par mail s_bastide@sdis63.fr



Bonnes vacances à Mayres



Mon carnet de voyage

A VOIR OU REVOIR AUTOUR DE MAYRES



LE JARDIN POUR LA TERRE A ARLANC



L'ABBAYE DE LA CHAISE DIEU



LE CHATEAU DE MONS



ISSANDOLANGES



TRAIN TOURISTIQUE AGRIVAP



Wow!



RANDONNEE LES TERRASSES DE LA DORE



LE VIADUC DE NOTRE DAME DE LA ROCHE





La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

VOUS AVEZ 18 ANS?
BÉNÉFICIEZ D'UNE
AIDE RÉGIONALE
DE 200€
POUR FINANCER VOTRE
PERMIS DE CONDUIRE

Faites votre demande sur :
auvergnerhonealpes.fr

En période de crise économique, plus que jamais,
le permis de conduire est un sésame pour l'emploi.

☎ 15

SAMU

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de soins.

☎ 17

POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.

☎ 18

SAPEURS-POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.

☎ 112

NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.

LES NUMÉROS D'URGENCE À CONNAÎTRE

GRATUITS ET JOIGNABLES 7J/7 ET 24H/24.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS

114

NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Accessible par visioconférence, tchat, SMS et fax pour contacter le 15, 17 et 18. Application "Urgence 114" disponible sur iOS et Android.

☎ 3117

Pour signaler **par téléphone** une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression **dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.**

☎ 39 19

Chantage, humiliation, injures, coups... Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est accessible de 9h à 19h du lundi au samedi.

☎ 119

Numéro d'urgence dédié aux **enfants en danger**, victimes de violences physiques ou psychologiques.

31 117

Pour signaler **par SMS** une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression **dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.**

☎ 115

Numéro du SAMU Social, vient en aide aux personnes sans abri et en grande difficulté sociale.

☎ 116 000

Numéro d'urgence en cas de **disparition d'enfants**, il a pour mission d'écouter et soutenir les familles d'enfants disparus.